

RECHERCHES SUR L'ANCIENNE COLLÉGIALE DE VILLANDRAUT

Les résultats du mécénat de Clément V, avant et surtout après son accession au trône pontifical, sont bien connus et l'on sait quel a été le rôle du pape gascon dans la construction des cathédrales de la région. Il avait également, vers la fin de son règne, transformé en collégiale l'église Sainte-Marie d'Uzeste, où il voulut placer son tombeau¹. Le 30 juin 1313, il ordonnait que l'on en célébrât la consécration au plus tard lors de la fête suivante de l'Assomption² : les travaux du beau chevet à déambulatoire qui termine cet édifice devaient alors être très avancés.

Dès sa fondation, ce chapitre avait été lié étroitement à une autre création pontificale, la collégiale de Villandraut, que le pape voulut installer près de sa résidence favorite, au lieu même de sa naissance. Les deux chapitres comptaient le même nombre de chanoines — douze avec un doyen — étaient soumis aux mêmes obligations et avaient reçu une dotation commune — prieurés divers en Bordelais, Bazadais et Agenais, revenus achetés sur la cassette personnelle du pape³. L'organisation et les dotations furent confirmées le 14 janvier 1316 par Jean XXII⁴.

Jusqu'à la Révolution, les deux institutions connurent le même sort. Ainsi, il est probable que l'église de Villandraut a dû souffrir des guerres des XIV^e et XV^e siècles, puis des guerres de Religion : un fort parti de Huguenots, rendus furieux par la Saint-Barthélémy, saccagea Uzeste et occupa le château de Villandraut. Le procès-verbal de la visite effectuée à l'église de Villandraut le 18 juin 1623 par le cardinal

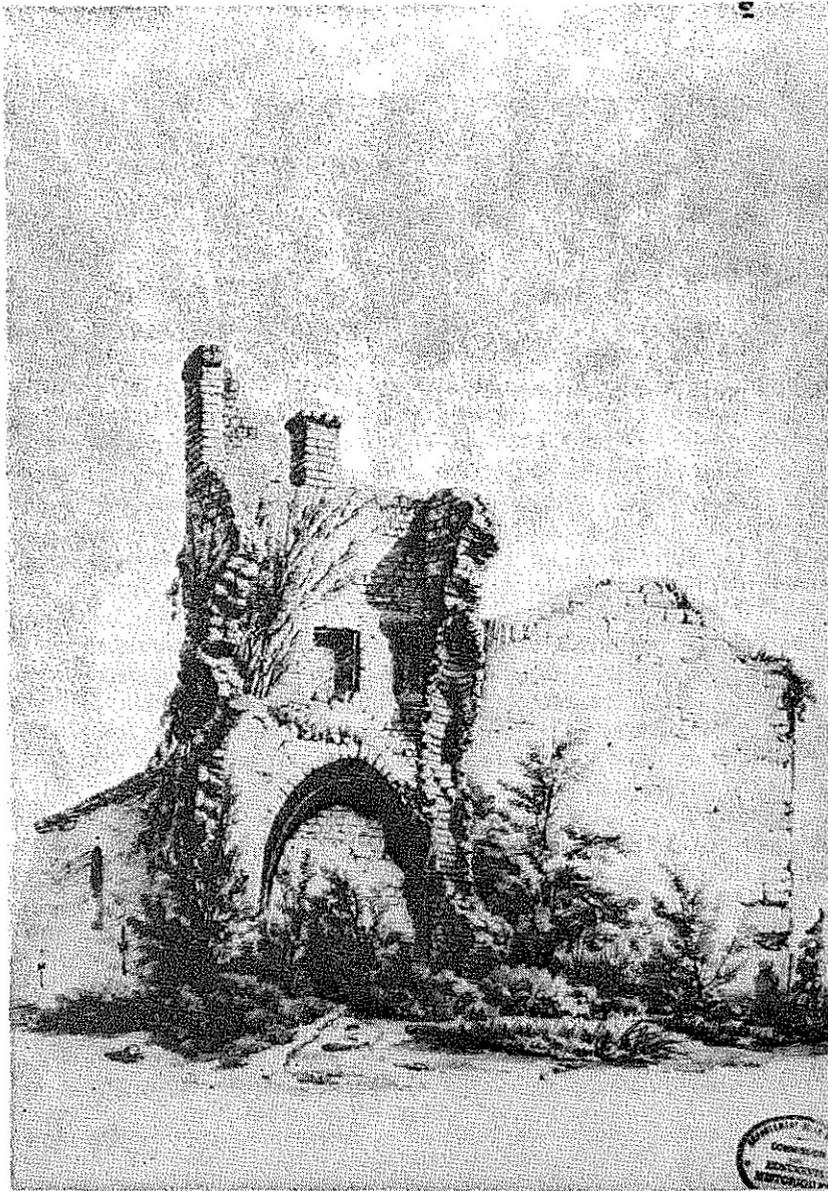
* Professeur à l'Université de Bordeaux III.

1. Les actes les plus anciens relatifs à cette érection en collégiale remontent à 1312 (*Registres de Clément V*, nos 8874 et 8697) ; mai et juin 1312 : attribution de revenus dans le diocèse de Toulouse et nomination des premiers doyens. Sur Uzeste, voir BRUN, BERCHON et BRUTAILS, *Uzeste et Clément V*, Bordeaux, 1894, et M. AUBERT, dans *Congrès archéologique*, Bordeaux, 1939.

2. *Reg. Clément V*, 10009 et 10010.

3. *Ibid.*, 9995 à 10002, 4 et 13 avril 1313.

4. Jean XXII, *Litterae communes*, I, p. 235, n° 2529; BALUZE, *Vitae Papatum Avenionensium*, éd. Mollat, Paris, 1911, III, pp. 245-251; *Gallia christiana*, t. II, *Inst.*, col. 302-305.



(Clche Sud-Ouest)

FIG. 1. — Villandraut. Ruines d'une tour au chevet de l'ancienne collégiale (Arch. dép. Gironde, 162 T 4).

de Sourdis et les commentaires de son secrétaire Bertheau⁵ ne font pas allusion aux dommages subis par l'édifice au cours des troubles antérieurs. L'archevêque veilla à la satisfaction des besoins spirituels des paroissiens et, pour le reste, se contenta d'ordonner le renouvellement du mobilier et la réfection des verrières et du pavement. Selon L. Drouyn, qui ne cite pas ses sources, l'église aurait été voûtée vers 1665⁶.

Devenue église paroissiale après la Révolution, la vieille collégiale de Villandraut était dans un état lamentable : la décrépitude des voûtes qui étaient profondément lézardées et pesaient sur les murs semble en avoir été responsable. La fabrique manquant de ressources, on commença par démolir le clocher, qui menaçait ruine, dès avant 1838⁷. Malgré l'attribution de crédits assez importants, l'église tout entière fut abattue en 1865 : ses matériaux furent réutilisés dans la banale construction actuelle, entreprise en 1866⁸. Malgré la date relativement tardive de cette disparition, nous n'avons pu retrouver aucune photographie de la vieille bâtisse. Cinq dessins du XIX^e siècle, conservés dans le fonds Delpit de la bibliothèque municipale de Bordeaux et dans l'Atlas de la Commission des Monuments historiques⁹, une médiocre gravure, nous donnent une idée de son aspect extérieur. Par contre, aucune vue de l'intérieur n'a été conservée. Il faut ajouter à cela le plan cadastral de Villandraut, dressé en 1839, et quelques pièces manuscrites : deux courts rapports à la Commission des Monuments historiques de la Gironde, l'un signé de Francisque Michel en 1846, l'autre de l'architecte Labbé en 1864¹⁰. Enfin, les carnets de notes de Léo Drouyn portent la trace de deux visites à l'église de Villandraut, en 1856 et 1862 : il a recueilli lors de la seconde des éléments assez substantiels¹¹.

Le plan de la collégiale était très simple : une simple salle rectangulaire, de quarante-deux mètres de longueur sur douze de largeur, flanquée à son angle sud-est d'une tour carrée, en grande partie détruite, faisant saillie de huit mètres environ sur l'alignement de la paroi méridionale (*fig. 1*). Ce mur, épais primitivement de 1,63 m, selon Léo Drouyn, avait été renforcé jusqu'à ce qu'il atteignît trois mètres, peut-être, dit-il, pour recevoir le poids de la voûte établie au XVII^e siècle, qui se présentait comme un large berceau avec des pénétrations à hauteur des fenêtres.

5. Arch. dép. Gironde, G 532, f^o 607, et G 637, f^{os} 234-236.

6. Arch. com. Bordeaux, t. III, p. 335 (notes manuscrites).

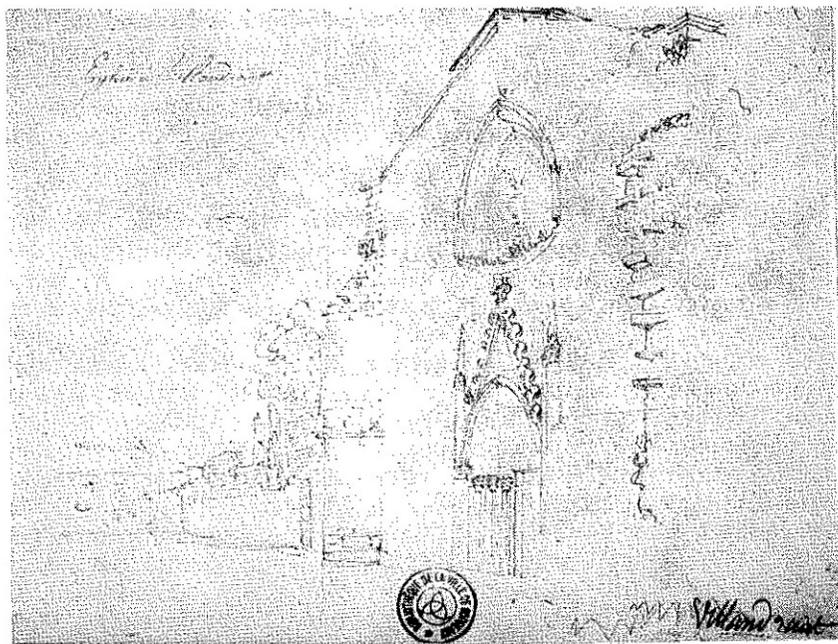
7. Arch. dép. Gironde, O, Villandraut, 7, lettre du 19 mars 1839.

8. *Ibid.* et II V 125/Villandraut.

9. Bibl. mun., Cabinet des Dessins, II, Gironde, carton 62, et Arch. dép. Gironde, 162 T 4.

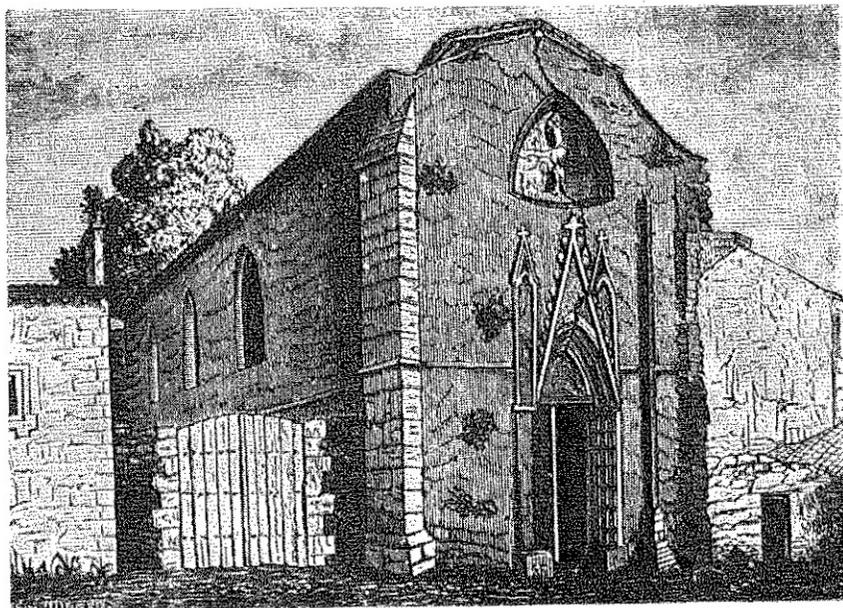
10. *Ibid.*, 161 T 2, f^o 45; O, Villandraut, 7, lettre du 28 avril 1864.

11. Notes manuscrites, archéologie, II, pp. 556-557, et III, pp. 335-336.



(Cliché Sud-Ouest)

FIG. 2. — Villandraut. Collégiale. Façade occidentale d'après un dessin de Tessier (Bordeaux, Bibl. mun., Cab. des Dessins, carton LXII, n° 74).



(Cliché Sud-Ouest)

FIG. 3. — Villandraut. Collégiale. Façade occidentale et mur nord. Gravure XIX^e s. (Bordeaux, Bibl. mun., Cab. des Dessins, carton LXII, n° 72).

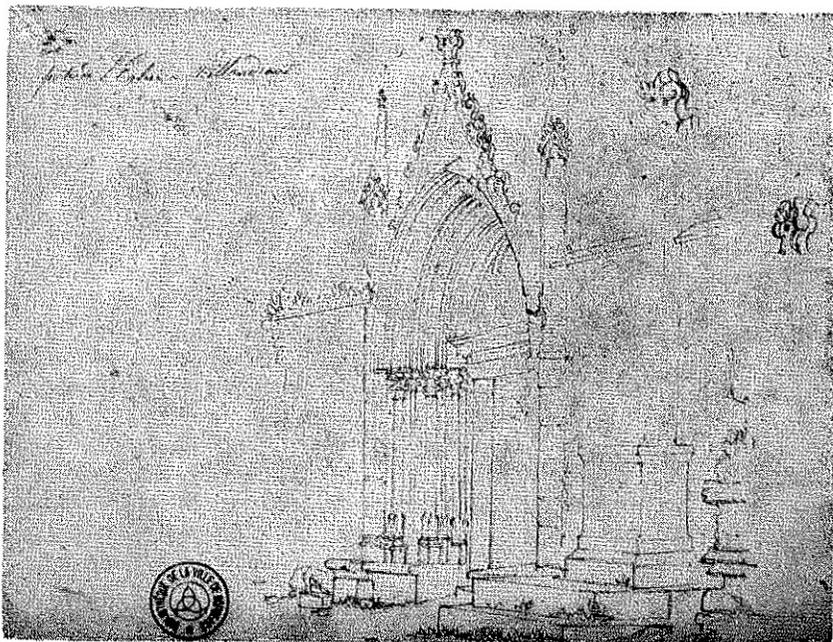
Les façades offraient des aspects très divers. Le pignon oriental ne comportait aucun élément décoratif (fig. 2 et 3). Un larmier courait à quelques mètres de hauteurs sur les murs nord et ouest. Le premier ne présentait pas de contreforts; il était percé de trois baies en arc brisé (fig. 3). La grande porte occidentale était largement ébrasée : trois fortes colonnes alternant avec de minces colonnettes recevaient de chaque côté autant de moulures toriques décorant les voussures en arc brisé encadrant le tympan (fig. 4). Les chapiteaux et les bases semblent dater du XIV^e siècle. Le décor du tympan avait disparu presque entièrement : il semble avoir été constitué par une orbevoie. Un gâble flanqué de deux pinacles élégants coiffe le tout. Enfin, une fenêtre en forme de triangle curviligne s'ouvrait au milieu du pignon (fig. 2 et 3). Tout cela rappelle les constructions de l'époque de Clément V dans la région : portail méridional du transept de Saint-André de Bordeaux, portail, plus tard très modifié, de l'église prieurale de La Réole. La baie triangulaire a été reproduite également à la collégiale de La Romieu, édifiée vers 1320 par un des cardinaux clémentins, Arnaud d'Aux. Les formes curvilignes étaient d'ailleurs souvent utilisées dans les fenestrages par les maîtres du Sud-Ouest à cette époque, ceux de la cathédrale de Bordeaux et de celle de Bayonne par exemple¹².

Cette façade principale est calée entre un contrefort oblique au Nord et de forts arrachements au Sud (fig. 2 et 3). Ces derniers peuvent correspondre au clocher détruit en 1838 ou bien aux arrachements d'un mur qui continuait celui qui limitait la nef au midi. L'on sait quelle était la puissance de ce dernier : on la retrouvait dans ce qui restait des assises débordant le front occidental. Il faut noter que cette paroi méridionale n'offrait d'autres ouvertures médiévales que des archères en croix pattée, placées très bas; plus haut existaient des fenêtres rectangulaires, remontant vraisemblablement au XVII^e siècle, au moment de l'installation des voûtes (fig. 1).

Léo Drouyn a cru pouvoir en conclure que cette muraille que vint compléter la tour ruinée placée près du chevet, appartenait à une construction militaire préexistante. Elle ne saurait être, étant donné le parti des archères et les voûtes d'ogives de la tour — dont on aperçoit les départs sur un dessin — beaucoup plus ancienne que la création de la collégiale. Il s'agirait dès lors de l'ancien château de Got, reconstruit au moment où, vers la fin du XIII^e siècle, s'affirme l'ascension de la famille¹³, et bientôt remplacé, « comme au château de Roquetaillade », par le vaste édifice bâti pour le pontife lui-même. Le nouveau chapitre aurait été logé dans la grande salle du château transformée en église.

12. Voir J. GARDELLES, *La cathédrale Saint-André de Bordeaux...*, Bordeaux, 1963, pp. 222-223.

13. Dès 1285, Bérard de Got est archevêque de Lyon; Bertrand oncle de Clément V, était évêque d'Agen en 1291 et vécut jusqu'en 1313.



(Cliché Sud-Ouest)

FIG. 4. — Villandraut. Collégiale. Porte d'après un dessin de Tessier (Bordeaux, Bibl. mun., Cab. des Dessins, carton LXII, n° 75).

Il semble que l'on puisse admettre l'essentiel de cette doctrine. Certes la comparaison avec Roquetaillade peut apparaître comme assez mal venue : la seigneurie et le « castrum » y étaient tenus collectivement par plusieurs membres du lignage des La Mote et l'on peut concevoir que certains parçonniers aient pu édifier une demeure particulière dans l'enceinte générale : la fortune du cardinal Gaillard lui en donnait certainement les moyens. Un tel régime n'existait pas à Villandraut : mais il faut remarquer que, si le pape y fit construire une belle demeure, il n'en était pas le seigneur, qui fut son frère Gaillard de Got, puis son neveu Bertrand. L'existence d'un château leur ayant appartenu en propre est donc possible. La bulle de Jean XXII en 1316 dit en effet que la collégiale a été créée « in ipso loco de Got, infra castrum de Vinhandraut » ; une bulle de Clément V la situe également « in castro de Vinhandrau¹⁴ ». Comme l'église était située assez loin de la résidence pontificale et ne pouvait être placée dans sa basse-cour ; comme la topographie de l'agglomération semble exclure l'existence d'un mur de ville dans le passé, il est donc probable que là se trouvait le manoir fortifié de la famille du pape et que la nouvelle collégiale, comme il arrivait souvent, vint s'implanter à l'abri de ses remparts.

14. Reg. Clément V, n° 10000 (4 avril 1313).

Le caractère sommaire de la construction — dont seule en définitive la façade occidentale était soignée — peut surprendre : cette grande pièce probablement charpentée à l'origine, réutilisant un mur de la forteresse comme gouttereau, ne pouvait avoir été édifiée qu'à la hâte — même si l'on se refuse à y voir la grande salle seigneuriale. En fait, les actes concernant Uzeste et Villandraut datent des dernières années du pontificat : Clément V, malade depuis longtemps, pressé par le temps, a aménagé le plus vite possible les sanctuaires desservis par les deux nouveaux chapitres. A Uzeste, il se borna somme toute à faire réédifier le chevet, la nef conservant toutes ses structures anciennes. Il fallut ensuite attendre plus d'un quart de siècle pour installer, grâce aux efforts du cardinal de La Mote, exécuteur testamentaire, le tombeau du pape. Tout démontre son désir d'agir vite : en quelques jours, en avril 1313, est organisée la mense des deux chapitres par une série de bulles¹⁵ ; le 30 juin, il ordonne de procéder à la consécration des deux églises¹⁶.

La médiocrité relative, le peu de solidité et, en définitive, la disparition de la collégiale de Villandraut doivent donc être le résultat de l'improvisation du programme de construction. Edifiée à la hâte, elle ne pouvait être qu'une assez pauvre bâtisse. Seuls certains détails — le portail, la façade occidentale — avaient pu être soignés. Leur destruction est donc regrettable, ainsi que celle de l'ensemble pittoresque dont ils faisaient partie.

15. Reg. Clément V, n° 9995-10002.

16. *Ibid.*, 10009 et 10010. Les actes insistent d'ailleurs sur le fait que c'est le pape qui a pris l'initiative des travaux de construction : « duas ecclesias construi fecit... unam videlicet in castro de Vinhandrau, alteram vero in villa de Uesta » (*ibid.*, n° 10000).



CLUB DUBALEN